

ENSEMBL

Revue annuelle de la Fraternité des policiers et policières de Montréal

Volume 8 • Édition 2010-2011



Nos policiers et le séisme en Haïti 'histoire de la Fraternité





ENSEMBLE!



Fraternité des policiers et policières de Montréal

PRÉSIDENT

YVES FRANCOFUR

VICE-PRÉSIDENT À LA RECHERCHE ET AUX COMMUNICATIONS

MARIO LANOIE

COORDONNATEUR ET CORÉDACTEUR

MARTIN DESROCHERS

COLLABORATRICE

DANIELLE LANTHIER

CONCEPTION GRAPHIQUE

EFFICOM INC.



Administration, directeur général

MARCEL FOREST, CA

Directeur vente publicitaire ANDRÉ LABONTÉ

BUREAU

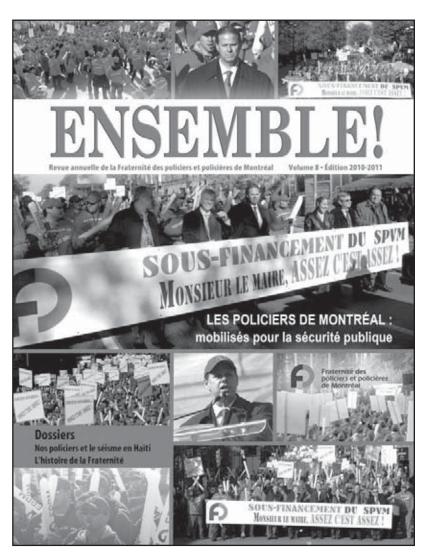
1591, rue Principale, bureau 201 Sainte-Julie (Québec) J3E 1W6 Tél.: 514 908-2626

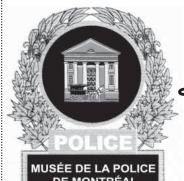
Directrice infographie NANCY BOSSÉ

Directrice service à la clientèle **NANCY THIBRAULT**

Sommaire







Saviez-vous que... Pages 23-33

DE MONTRÉAL





La Fraternité des policiers et policières de Montréal a plus de 60 ans d'histoire!

Reconnue comme l'un des chefs de file syndicaux du milieu policier, la Fraternité des policiers et policières de Montréal est l'un des plus grands sy ndicats policiers du Québec. La Fraternité est membr e associée de la Fédération des policiers et policièr es municipaux du Québec (FPMQ). Elle est également membr e de l'Association c anadienne des policiers (ACP).

Ses S tatuts et Règlements stipulent que « la F raternité a pour objet l 'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres ».

La F raternité r eprésente envir on 4 500 policiers et policières du S ervice de police de la Ville de Montréal (SPVM). Cela exc lut les membr es de 1 'état-major du Service et le dir ecteur de police. Elle offre également des services à plus de 4 800 membres retraités.

Quant à la structure syndicale de la Fraternité, elle compte près de 150 personnes répar ties dans les 33 postes de quartier, les 4 centr es opérationnels du terr itoire, les groupes loc alisés à la P lace Versailles ainsi que plusieurs autres unités.



Fraternité des policières de Montréal



La Fraternité est constituée d'un Conseil de direction composé de 6 membres, soit le président et 5 vice-présidents, tous des policiers élus par leurs pairs au suffrage universel. Sept cadres et une douzaine d'employés en forment la permanence. Fait à noter, deux nouveaux membres ont été élus au Conseil cette année , dont la première femme!

Mario Lanoie Vice-président à la Recherche et aux Communications

Le Conseil de direction de la Fraternité...



Yves Francoeur Président



Pierre-David Tremblay Vice-président exécutif



André Gendron
Vice-président à la
Trésorerie et au Secrétariat

La structure syndicale de la Fraternité



Les délégués et les moniteurs syndicaux, au nombre de 150, constituent le fer de lance de la Fraternité.

Sans leur engagement, l'action syndicale parmi les policiers et les policières n'aurait pas beaucoup de portée.

un engagement constant!



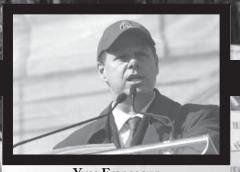
Lyne Trudeau Vice-présidente aux Relations de travail



Mario Lanoie Vice-président à la Recherche et aux Communications



Robert Boulé
Vice-président à la Prévention
et aux Relations avec les membres



Yves Francoeur



Fraternité des policiers et policières de Montréal



LES POLICIERS DE MONTRÉAL:

MOBILISÉS POUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Alors que la métropole manque d'argent, les Montréalais subventionnent les villes desservies par la SQ

À l'heure où le crime se complexifie, où les tribunaux prennent toujours plus de temps de police et où la population et les gouvernements comptent plus que jamais sur les policiers, la logique v oudrait que le financement suive. Surtout sur l'île de Montréal, où il se produit environ le tiers des crimes du Québec pour seulement le quart de la population. En 2009, il s'agissait de 24 682 crimes contre la personne et de 87 986 cr imes contr e la pr opriété. Selon un sondage Léger Marketing que nous a vons commandé en octobr e 2010, près de sept Montréalais sur dix (69 %) ne se sentaient pas en sécur ité dans cer tains endroits de Montréal, alors que 40 % des répondants de l'île de Montréal estimaient que les policiers du SPVM ne di sposaient pas de ressources suffisantes.

Les Montréalais : victimes d'iniquité fiscale en sécurité publique

Le gouvernement du Québec limite la facture payée par une municipalité desservie par la SQ à en viron 50 % du coût réel des services de base. Le reste de la facture est assumé par le F onds des ser vices de police , à l'intér ieur même du b udget de la Sûr eté du Québec. En 2010, ce fonds disposait de 235 millions \$ et représentait une

contribution du gouvernement du Québec versée uniquement aux municipalités desservies par la SQ. En d'autres mots, les contribuables montréalais, par le biais de leurs impôts provinciaux, subventionnent les activités de police de base dans les municipalités desservies par la SQ. Si Montréal bénéficiait du même traitement, c'est-àdire d'une subvention d'environ 50 % pour ses ser vices de base, elle aurait droit à une somme d'environ 200 millions \$ de la part du gouvernement du Québec.

Indéniablement, l'équité voudrait que Montréal r eçoive u ne c ontribution gouvernementale au même titre que Drummondville, Rimouski, Saint-Hyacinthe, Salaber ry-de-Valleyfield, Shawinigan ou Sor el-Tracy. Ces sommes pour raient ainsi être réinvesties sur l'île de Montréal, là où se trouvent les besoins. Malheur eusement, dans l'état actuel des choses, les Montréalais subventionnent la sécurité des autres. En tant qu'organisation dont les membres sont mobilisés pour la sécurité publique des Montréalais, cette situation nous préoccupe énor mément. Pourquoi les contribuables de la métropole doivent-t-il subventionner la sécur ité des autres, alors que ce sont peut-être eux qui en ont le plus besoin?

Voir les photos de la manifestation aux pages 19-22.

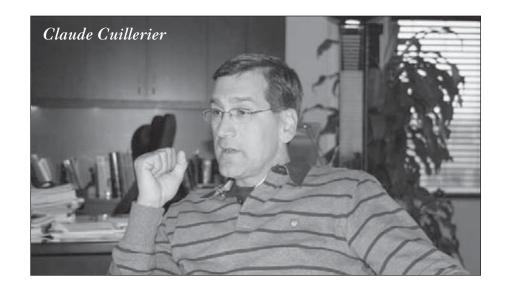
Une journée en enfer

Guillaume Jousset

Quarante-deux agents étaient en mission pour l'ONU en Haïti lorsque la terre a tremblé. Pendant que le monde entier avait les yeux braqués sur l'île, ces policiers ont vécu le drame de l'intérieur. Deux d'entre eux, Claude Cuillerier, superviseur de quartier au PDQ 27 et Julie Dupré, instructeur de tir au Centre opérationnel Ouest ont accepté de témoigner pour rendre hommage à tous ceux qui ont été affectés par le drame.

La mission s'annonçait bien. Claude Cuillerier et Julie Dupré n'arrivaient pas en terre inconnue : tous deux avaient connu Haïti au cours d'une première mission en tant qu'UNPOL (United Nations Police) de novembre 2006 à août 2007, aux Cayes, dans le sud de l'île. « J'y suis allée comme conseillère technique pour aider à la formation des policiers locaux. Une belle expérience », se rappelle Julie, enchantée d'avoir découvert cette culture et des nombreuses rencontres faites sur le terrain. « Les missions extérieures, c'est vraiment spécial, cela crée des liens forts. Je voulais revivre ca et mieux connaître Port-au-Prince. » De son côté, Claude Cuillerier partait avec une idée en tête : en faire plus qu'à sa dernière mission. « J'y étais allé comme conseiller technique, chargé des enquêtes puis des opérations. Ça s'était bien déroulé mais l'adaptation avait été longue. En fait, j'étais parti d'Haïti avec un goût d'inachevé. Et quand tu quittes ce pays, tu y laisses une partie de toi. J'étais parti la retrouver. »

Tous deux arrivent en avril 2009, plein d'espoir, conscients des dangers, loin d'imaginer le pire. « Avec quelques col-





lègues, nous avions évoqué la possibilité d'un tremblement de terre à notre arrivée et l'enfer que cela serait. Cela nous est vite sorti de la tête », explique Julie qui, après deux mois au sein de la section formation, devient officier exécutif auprès de Douglas Coates, surintendant principal (GRC) pour la direction des opérations. Tandis que Claude, après quelques mois au service de traducteur légal débutait aux Affaires internes à Port-au-Prince. Un emploi du temps bien chargé pour tous les deux jusqu'à ce jour fatidique, une semaine avant la fin de leur mission et leur retour à la maison.

30 secondes puis le chaos

« Ce jour-là, je travaillais sur un dossier à mon bureau, situé au deuxième étage de la Villa Privée à Port-au-Prince. Aux Affaires internes, tu ne pars pas avant les autres, cela ne se fait pas », rigole Claude. Il est 16 h 53 lorsque la terre se met à trembler, il se jette sous le cadre de la porte pour se sécuriser. « Un bang incroyable a alors retenti. Le premier étage en dessous de nous n'existait plus. Notre étage l'a littéralement écrasé, emprison-

nant plusieurs confrères sous les décombres. Ça, je ne l'ai découvert qu'en sortant par l'escalier de secours, désormais au niveau du sol. Un nuage de plâtre avait envahi le bâtiment. On voyait rien mais j'entendais des cris partout. » Au même moment, Julie est en voiture sur la route qui relie l'aéroport au Log Base. « Je suis partie du Christopher, le QG, pour aller chercher Francis Peeters, un collègue français à l'aéroport. Cela m'ennuyait car je manquais de temps et j'avais un rendez-vous à 16 h 30 au bureau au troisième étage du Christopher. J'ai demandé à trois personnes d'aller le chercher, sans succès. » Heureusement pour elle, car cette partie de l'immeuble s'est effondrée à la première secousse. L'avion ayant plus de 2 heures de retard, elle est repartie pour manger un morceau au Log Base, tout proche. « Ça a commencé à brasser. Tout d'abord, j'ai cru que quelqu'un avait heurté mon véhicule. Puis j'ai vu les poteaux en ciment qui ondulaient sur le bord de la rue, le muret qui délimitait l'aéroport a commencé à tomber. Les secousses ont duré une minute. Les gens s'enfuyaient de leurs véhicules. De là où j'étais, je ne vois pas le Christopher, situé dans la ville haute. » Ce n'est qu'à son arrivée au Log Base que Julie apprend de ses collègues que leur QG, l'Hôtel Christopher, se serait effondré...

Des surviv ants à l'aide d'autres survivants

Le premier choc passé, Claude fait face au chaos. « On n'était en sécurité nulle part et les secousses suivantes nous le rappelaient sans cesse. Avec des collègues, nous avons sorti six personnes prises au piège des restes du bâtiment. Pendant plus de deux heures, nous nous sommes relayés pour casser le béton avec un cric et un bout de rampe de métal... » Pendant qu'il essaie d'aider les gens à s'extraire des décombres et leur parle en créole pour les rassurer, les blocs de béton instables se détachent tout autour et la peur s'installe. « On ne laisse pas du monde derrière dans notre métier », explique-t-il, mais sa conviction fait vite place au désarroi. « Nous n'étions ni équipés, ni des experts. Au mieux des sinistrés tentant d'aider d'autres sinistrés. Le ciment pliait sous mes pieds par endroits, j'ai décidé d'arrêter avant d'y rester. » Entouré des cris de blessés qui percent dans la nuit, il part vers le « Parking 8 » où étaient regroupés les employés de la MINUSTAH (Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti) et des blessés, à 300 mètres de là. « Les réflexes sont revenus et j'ai fait sécuriser les portes par des équipes d'UNPOL. » Dans la panique, un Haïtien lui arrache sa chemise en l'agrippant. « J'avais peur de l'émeute. Et les mauvaises nouvelles ont commencé à arriver : pas de téléphone, des secousses qui continuaient et des gens manquant à l'appel. »

Pendant ce temps, Julie a réussi à rallier l'Hôtel Christopher au terme d'un trajet de 2 h 30 au volant de son véhicule contre 30 minutes en plein trafic les







jours normaux. « M. Coates, mon patron, était là-dedans, c'était donc la priorité de se rendre sur place pour apporter mon secours. » Sur le chemin, elle embarque un policier haïtien blessé à la tête. « On roule alors en pleine nuit, des crampes autant à l'estomac que dans la jambe avec laquelle je contrôle l'embrayage. Partout les gens nous demandent de l'aide mais nous n'avions rien pour les assister. La frustration d'être impuissante est à son comble. » Elle finit par rejoindre

le Christopher, après 15 minutes de marche entre les débris et les véhicules encombrants la route. « Tout était écrasé, on avait un peu d'espoir que les gens soient encore vivants dans les espaces qui demeuraient entre les étages. On estimait entre 50 et 100 le nombre de personnes dans l'immeuble et, compte tenu de l'emplacement de la salle de réunion où il se trouvait, j'avais peu d'espoir pour mon patron. » Sans équipement, hagarde devant ce qui fut leur quartier général,

elle rejoint le contingent canadien, encore secouée par les répliques du séisme. Réquisitionnée par le colonel Rathouin, l'assistant de M. Coates, Julie commence alors une interminable nuit, au cœur des opérations, pour tenir le journal de bord des événements jusqu'au lendemain après-midi.

Le temps du bilan

La maison de Claude n'a presque pas été touchée mais c'est loin d'être une garantie suffisante pour trouver le sommeil. « Mon colocataire et moi avons dormi au premier plancher, près des sorties de crainte d'une autre secousse. À certains moments, je crois que ça bouge mais pas mon collègue et inversement. On ne savait plus quoi croire. » Une bonne nuit de sommeil de trois heures, hantée de questions et d'images, de culpabilité et d'inquiétude. Même type de nuit, au plus près du sol à la Maison canadienne pour Julie dont le domicile, DELMAS 48, qu'elle partageait avec Mark Gallagher, sergent de la GRC, a été complètement détruit. Sa seule satisfaction a été de réussir à joindre son compagnon par téléphone pour le rassurer le temps d'une minute.

Quelques heures plus tard, elle forme les équipes de patrouille pour aller localiser et récupérer les collègues éparpillés dans les maisons de Port-au-Prince. Claude fait partie de l'expédition. « Lorsque le soleil se lève sur Port-au-Prince, ce n'est qu'un spectacle de désolation qui s'étend sous nos yeux. » Tout comme lorsqu'il arrive à la demeure de Mark Gallagher, totalement détruite. « Lorsque j'ai enfin pu parler à ma famille, ce jeudi, c'était clair que j'allais revenir chez moi dès que j'en aurais l'occasion. Le climat commençait à se détériorer et je ne me sentais plus à ma place dans ce que je sentais devenir une situation militaire », affirme Claude qui a passé les deux jours suivants à

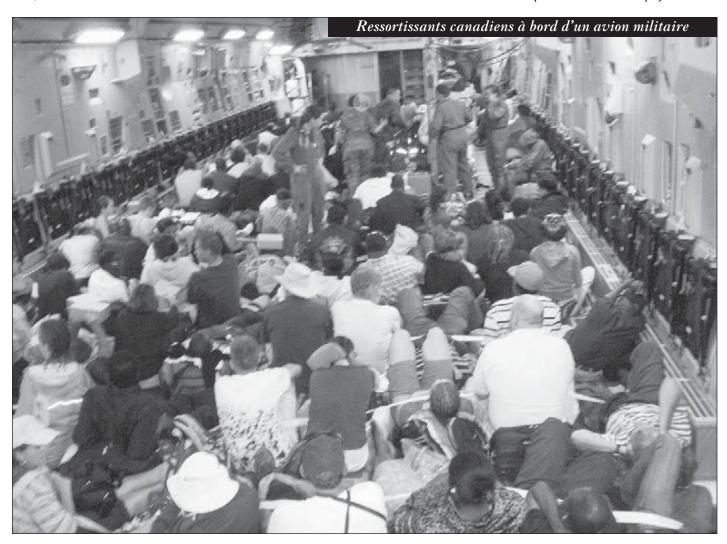


surveiller le domicile de Mark jusqu'à ce qu'une équipe de secouristes extirpe son corps des décombres. « J'avais fait mon choix et j'ai saisi l'occasion de rentrer dès qu'on me l'a proposé, 5 jours après le séisme. » De son côté, Julie a sans cesse tenter de joindre Douglas Coates par téléphone, espérant qu'il soit en vie sous les décombres du Christopher. « Cela a pris trois jours pour que les secours commencent à chercher dans les décombres. Après 40 heures de fouilles, nous avons sorti plusieurs corps des décombres dont ceux de nombreuses connaissances. Le lendemain, à 11 h 10, j'ai reconnu le corps de M. Coates dans les décombres. » Sa mission était enfin terminée. « C'était mon patron. Ma mission, c'était de le ramener à sa famille. »

Retour au pays

Les 18 et 19 janvier marquent la fin des calvaires respectifs de Claude et Julie. « Quand l'avion décolle, le soulagement est très intense, même si nous sommes à même le sol avec des gens malades », explique Claude qui, quelques minutes avant le départ, faisait son travail en fouillant les passagers qui montaient dans l'avion. Quatre heures de vol, assis par terre dans un avion militaire. Un vrai retour en première classe avant de retrouver les siens. Julie voulait rester, « au moins pour voir le corps de M. Coates partir d'Haïti mais l'avion qui le transportait était trop petit pour m'accueillir ». Il en a été décidé autrement et elle a embarqué à bord d'un Airbus 320, direction Montréal. « Avant de partir, j'ai eu le temps de récupérer une petite vidéo réalisée lors de la soirée de charité et de

don de sang organisée par la FPU Indienne la veille du tremblement de terre. » Un élément pour remplir la dernière mission qu'elle s'est assignée : donner un dernier témoignage à la famille de Douglas Coates, qu'il n'avait pas vue depuis le 27 octobre, date de ses dernières vacances. Le retour au quotidien n'a rien de facile pour tous les deux, même s'ils ne s'en plaignent pas. Le soutien de leurs proches, de leurs collègues, l'accueil à leur arrivée, tout cela contribue à panser leurs plaies pour reprendre leur mission d'agents dans les meilleures conditions. Si, pour l'instant, Haïti est loin derrière eux, Julie et Claude sont unanimes : ils espèrent que cet événement, aussi tragique soit-il, ne découragera pas les policiers d'aller en mission à Haïti. « Plus que jamais on aura besoin d'eux là-bas pour reconstruire le pays. »



Le choc après le choc

Guillaume Jousset

Même bien entraînés, nos membres n'échappent pas aux impacts laissés par les événements auxquels ils sont confrontés.

Les policiers sont appelés à travailler dans des situations à haut risque mais ils sont avant tout des êtres humains comme les autres. Ils ne sont pas immunisés face aux drames vécus dans l'exercice de leurs fonctions, ni aux souffrances qu'ils pourraient entraîner. « L'État de stress post-traumatique (ESPT) est un ensemble de réactions qui peuvent se développer chez une personne qui a été confrontée à un événement au cours duquel son intégrité physique a été menacé et qui a suscité une peur intense, un sentiment d'impuissance ou d'horreur », explique Dr Normand Martin, psychologue responsable du Programme d'aide aux policiers et policières (PAPP). « Ce n'est ni une blessure imaginaire et encore moins une marque d'un caractère faible. » En fait, c'est une réaction normale face à une situation anormale. » Selon ce spécialiste, c'est un processus de défense naturelle qui vise à « digérer » certaines images ou certaines situations particulièrement traumatisantes. On ne parle d'ESPT que lorsque la perturbation persiste plus d'un mois et qu'elle altère le comportement social ou professionnel de la personne. Avant un mois on considère que c'est un état de stress aigu.

Repérez pour dédramatiser

Il est très important que les membres comprennent bien ce qui peut leur arriver. C'est essentiel pour se rassurer et éviter de se culpabiliser. Une personne qui développe un ESPT présentera trois types de symptômes :

- Le syndrome de la vidéo: la personne est littéralement envahie par des images très précises du drame, en pensées ou en cauchemars. C'est une forme d'intrusion, car ces images et « flash-backs » pénètrent dans l'esprit de la personne sans qu'elle puisse les contrôler.
- L'évitement : elle cherche à esquiver tout ce qui pourrait lui rappeler de près ou de loin le traumatisme. Cet état peut s'accompagner d'une forme de détachement affectif, voire d'un désintérêt passager pour ce qui l'entoure.
- Un état d'hypervigilance : malgré l'absence de danger imminent, la personne est sur le qui-vive, elle réagit par sursauts aux stimuli qui l'entourent et manifeste de l'irritabilité.

En général, chez la majorité des individus, ces réactions vont rentrer dans l'ordre après quelques semaines, mais parfois elles continuent de se manifester et de s'aggraver, voire même évoluer jusqu'à un état dépressif. Dans tous les cas, il ne faut pas hésiter à aller consulter un spécialiste. « Plus un membre demande de l'aide tôt, meilleures sont ses chances de s'en remettre », insiste le Dr Martin.

Policiers mieux outillés?

En raison de la nature de leur travail, les policiers font partie des groupes les plus exposés à des événements ayant un potentiel traumatique. Pourtant, le taux d'apparition d'ESPT chez eux est le même que celui de la population normale. « La notion de danger fait partie de leur quotidien, de leur formation et de leur culture. Ils développent des habiletés à gérer ce type de situations bien supérieures à la population en général, tout comme quelqu'un qui fait du jogging tous les jours est plus endurant », affirme le Dr Martin. Cela ne veut pas dire qu'ils sont à l'abri, loin de là. « Même le policier le plus entraîné ne peut savoir comment il va vivre l'événement majeur notamment en raison de la composante affective qui entre en jeu à ce moment. »

La consultation au PAPP : un outil anti-ESPT

Depuis 20 ans, le Programme d'aide aux policiers et policières (PAPP) aide les membres à surmonter leurs problèmes psychologiques en toute confidentialité. « Nous ne faisons pas la distinction entre les problèmes personnels et professionnels », assure le Dr Martin. « Ce qui nous importe avant tout c'est la personne qui a le problème. »

Toute une équipe de psychologues qui pense comme lui sont là pour vous aider.



Les décennies fondatrices

Stéphan Bujold

La Fraternité des policiers et policières de Montréal est au nombre de ces organisations qui ont fait l'histoire du mouvement syndical des années 40, 50 et 60.

Tour d'horizon

La création de la Fraternité s'est déroulée dans un contexte historique particulier de syndicalisation des employés du secteur public, pendant et après la Seconde Guerre mondiale. Ce mouvement, rien ne saura l'arrêter en dépit de l'opposition des gouvernements provincial et municipaux. En effet, cette prise de conscience ouvrière se manifeste par la création de syndicats visant la défense des droits, l'amélioration des conditions de travail et la qualité de vie de leurs membres par la négociation collective des conventions de travail.

De l'Association canadienne des policiers de Montréal à la Fraternité des policiers et policières de Montréal

En 1943, l'Association canadienne des policiers de Montréal est créée en vertu d'une Charte octroyée par le Congrès canadien du travail. Cette association adhérera dès l'année suivante à une fraternité regroupant des policiers de plusieurs municipalités du Québec et accréditée par la nouvelle Commission des relations ouvrières du Québec. Cette fraternité signera la première convention collective des policiers de Montréal (il faut attendre 1947 pour que les premières policières soient engagées). C'est aussi sous les auspices de cette première fraternité que la *Revue des agents de police*, la Caisse d'économie, la Coopérative de consommation et le Club social ont vu le jour entre 1945 et 1949.

La Fraternité actuelle est née en 1950 d'une loi provinciale du gouvernement antisyndical de Maurice Duplessis. La Loi 67 visait à scinder la Fraternité provinciale, jugée trop puissante et même soupçonnée à tort de sympathies communistes, autant par le gouvernement provincial que par l'Union des municipalités. Fidèle à son serment de policier, le président de la section montréalaise, Jean-Paul Lapointe, était d'avis qu'il fallait respecter la loi.

De nouveaux services

Les membres de la nouvelle fraternité ont hérité de plusieurs gains dans les conditions de travail, surtout en ce qui a trait à la rémunération, à la diminution de la semaine de travail (44 heures) et à l'augmentation des vacances (13 jours). Fort de ces acquis qu'il consolidera au cours des décennies suivantes, l'exécutif mettra sur pied plusieurs services complémentaires pour ses membres.

Rappelons qu'à cette époque, le gouvernement provincial n'offrait que peu de services à ses citoyens. Pour y pallier, la Fraternité offre à ses membres différentes assurances. Les assurances vie et invalidité existaient déjà, mais laissaient la plupart du temps les familles des policiers invalides ou décédés dans la misère. Il fallait les bonifier, ce à quoi s'est affairé l'exécutif de la Fraternité. À titre d'exemple, dans les années 50, la prestation de décès passe de 300 \$ à 1 000 \$.

En outre, l'assurance maladie et médicaments préoccupait grandement les membres de la Fraternité, car il n'était alors





pas rare de voir des familles ruinées par les factures de soins de santé. Dès les années 50, l'exécutif de la Fraternité offre à ses membres une assurance santé et médicaments.

De plus, avec la Coopérative de consommation, les membres de la Fraternité ont eu accès à plusieurs produits et services allant de l'assurance automobile à la quincaillerie, en passant par les vêtements. En achetant en gros, la Coopérative offrait à ses membres des économies de 20 à 50 % sur le prix régulier. Dans les années 50, les membres pouvaient même acheter pour 12 000 \$ une résidence à « Policeville », dans le quartier Villeray, sur la rue Louis-Hémon, au nord de Tillemont! Par la suite et par l'entremise du fonds de retraite, on offrira plutôt des hypothèques à taux réduit de 1 à 1,25 % du taux régulier. On prévoyait utiliser ainsi jusqu'à 50 % de l'actif du fonds, qui s'élevait à 2 000 000 \$ dans les années 50.

Le Centre social de la Fraternité

C'est également dans les années 50 que se réalisa un projet cher à l'exécutif : en 1955, le Centre social de la Fraternité fut inauguré sur la rue Gilford. On y installa notamment la permanence syndicale et l'exécutif, la Coop, le fonds de retraite et la Caisse d'économie. Mais dès le début des années 60, les différents services offerts par la Fraternité sont déjà trop à l'étroit dans l'édifice. Pour y remédier, la Caisse d'économie déménagera en 1968 dans ses locaux actuels. Ce ne sera toutefois qu'à la fin des années 70 que le projet d'agrandissement du Centre social se concrétisera.

Les années 60 voient aussi renaître au sein de la Fraternité un projet dont elle s'était quelque peu détourné au fil des ans : regrouper tous les policiers de l'île de Montréal en une seule organisation syndicale, voire en un seul service de police métropolitain, à l'image des autres grandes villes nordaméricaines.

Tableau 1Progression des effectifs policiers de Montréal (1950-1965)

Année	Effectifs
1950	1 817
1955	2 329
1960	2 830
1965	3 382

Tableau 2Progression des salaires des policiers (constables 1^{re} classe) de Montréal (1944-1965)

Année	Salaires (\$)
1944	1 950
1950	2 873
1955	3 672
1960	4 800
1965	6 200

Source : Jacques Rouillard et Henri Goulet, Solidarité et détermination. Histoire de la Frat ernité des policiers et policières de la Communauté urb aine de Montréal, Montréal, Boréal, 1999 (pages 75, 86 et 128 pour les tableaux).



Un service de police à la mesure d'une métropole

Stéphan Bujold

Si la Fraternité a été à l'avant-garde du mouvement syndical québécois des années 40 et 50, cette tendance se maintiendra : les policiers de Montréal et leur exécutif syndical participeront activement à la Révolution tranquille tout en améliorant leurs conditions de travail.

La Révolution tranquille

Au cours des années 60 et 70, le Québec s'est radicalement transformé : d'une société principalement rurale et traditionnelle, il devient une société moderne et ouverte. Cette transformation entraîne l'accélération de l'urbanisation et surtout de l'étalement urbain sur l'île de Montréal, au détriment de la Ville de Montréal dont la population diminue de 20 % entre les années 50 et 70, malgré plusieurs annexions (Saint-Michel, Cartierville, Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles, par exemple). La ville de Montréal s'affirme alors comme métropole du Québec et ville internationale avec l'Expo 67 et les Jeux olympiques de 1976, mais perd du terrain face à Toronto comme métropole canadienne.

Toutes ces transformations ont un impact direct sur le Service de police de Montréal. Au cours des années 60, on assiste au durcissement du processus d'affirmation nationale des Québécois qui culmine avec la Crise d'octobre 1970. Des dizaines d'engins explosifs et l'augmentation des vols à main armée, méthode utilisée par le Front de libération du Québec pour se financer, en mettent plein les bras des policiers de Montréal, en plus de grandes manifestations qui dégénèrent parfois en émeutes comme les défilés de la Saint-Jean de 1968 et 1969. À tout cela s'ajoute l'émergence du trafic de drogue qui entraîne la transformation et l'augmentation des activités du crime

organisé. Bref, au cours des années 60, le Service de police de Montréal voit se transformer radicalement et se complexifier les problématiques liées à la criminalité sur son territoire, tandis que la Ville elle-même voit lui échapper de plus en plus de ressources financières.

Cette tendance culminera en 1969. La Fraternité, qui avait réussi à pratiquement rejoindre la rémunération des policiers de Toronto, ville alors moins populeuse et où la criminalité était moins complexe et élevée qu'à Montréal, voit l'écart salarial se creuser de nouveau : la sentence arbitrale du 6 octobre 1969 repousse les policiers de Montréal du 33e rang au 100e rang canadien en terme de rémunération. Le lendemain, les policiers de Montréal tiennent une journée d'étude pour exprimer leur découragement face à une situation globale pour laquelle il ne semble pas y avoir de solution à l'horizon.

La CUM

La solution était connue depuis longtemps de l'exécutif de la Fraternité et son président d'alors, Guy Marcil, la remet de l'avant : une réorganisation et une intégration de tous les corps de police de l'île de Montréal à l'intérieur d'un service métropolitain dont les coûts seraient absorbés et répartis entre toutes les municipalités et non seulement par la seule Ville de Montréal. Tout rentra dans l'ordre suite à la promesse du premier ministre québécois, Jean-Jacques

Bertrand, de voir à la révision de la sentence arbitrale et à la création d'un regroupement métropolitain comme à Toronto. Même le premier ministre fédéral, Pierre Elliott Trudeau, reconnaît que les policiers de Montréal ont la tâche la plus dure parmi les policiers canadiens.

Le 1^{er} janvier 1970, la Communauté urbaine de Montréal (CUM) voit le jour. Il faudra attendre 5 ans pour voir l'intégration de tous les policiers de l'île de Montréal à l'intérieur du nouveau Service de police de la CUM (SPCUM), **dont les effectifs s'élèvent alors à 5 127**. En 1974, la Fraternité modifiera son nom pour refléter le fait qu'elle est dorénavant l'organisation syndicale représentant les policiers de la CUM.

La formation des policiers québécois

Une autre dimension de la modernisation du Québec dans laquelle la Fraternité des policiers et policières de Montréal est intervenue concerne la formation des policiers. Déjà, en 1970 elle commande un rapport dans lequel le psychologue Pierre DuBois note que le manque de formation des policiers en sciences humaines et en relations avec le public constitue un handicap pour mener à bien leurs tâches. Il remarque aussi que le manque d'uniformité de la formation des policiers constitue une entrave à la reconnaissance de leur statut professionnel. En collaboration avec la Fédération des policiers municipaux, la Fraternité des policiers de Montréal réclamera que la formation et les critères de sélection de tous les policiers du Québec soient les mêmes. Cette approche concertée conduira en 1980 à l'obligation pour tous les policiers du Québec à détenir un diplôme d'études collégiales en techniques policières et un diplôme de l'École nationale de police du Québec.

Ensuite...

Au milieu des années 90, le SPCUM amorce sa plus vaste réorganisation depuis sa création. Malgré plusieurs réticences exprimées par son président d'alors, Yves Prud'homme, et après avoir obtenu la promesse de voir les effectifs augmentés, la Fraternité s'est résignée à l'implantation de la police de quartier.

Quelques faits saillants

- 1968 : création de l'escouade anti-émeute du Service de police de Montréal
- 1969 : la Coop de la Fraternité sera proclamée « coopérative modèle » par le Secrétariat des coopératives du Québec, notamment parce que ses dirigeants aident d'autres organisations à mettre en place des modèles similaires
- 1976 : *La Flûte* voit le jour en format tabloïd pour remplacer la *Revue des agents de police*
- 1977 : création de trois comités paritaires sur les horaires de travail, l'équipement et la définition des tâches et fonctions
- 1978 : l'exécutif de la Fraternité obtient finalement l'adoption de la semaine de 4 jours comme moyen pour pallier les inconvénients vécus par ses membres dans leur vie familiale par l'augmentation du nombre de fins de semaine à leur disposition
- 1979 : les femmes font un retour au SPCUM à salaire égal avec leurs collègues masculins
- 1981 : inauguration de l'actuel Centre social de la Fraternité
- 1984 : pour la première fois les policiers du SPCUM portent jeans, barbes et casquettes de baseball en guise de moyens de pression
- 1985 : les agents de police obtiennent le droit de porter la barbe
- 1990 : La Flûte adopte le format magazine
- 1998 : suite au succès du programme de discrimination positive, les policières représentent 17 % des effectifs du SPCUM, loin devant Toronto avec 10 %.

Source : Jacques Rouillard et Henri Goulet, Solidarité et détermination. Histoire de la Fraternité des policiers et policiers de la Communauté urbaine de Montréal, Montréal, Boréal, 1999.



Une Fraternité qui s'investit dans la communauté

Stéphan Bujold

La Fraternité, après s'être investie au service de ses membres, a tenu le pari d'étendre les bienfaits de son organisation à la communauté.

Charité bien ordonnée commence par soi-même...

À la fin des années 1800, les policiers de Montréal, quoique effectuant un travail dangereux, étaient très mal payés et ne jouissaient d'aucun avantage social tels un régime de retraite et des assurances vie ou invalidité. Quand un policier devenait invalide ou décédait des suites des nombreux risques du métier, la misère attendait sa famille. C'est afin de pallier cette injustice flagrante que les policiers de Montréal mirent sur pied en 1892 l'Association de bienfaisance et de retraite de la police de Montréal. Près de 120 ans plus tard, cette association existe toujours et gère encore le fonds de retraite des policiers et policières de Montréal.

En outre, au début des années 1900, Montréal est devenue la métropole incontestée du Canada avec plus d'un demimillion d'habitants. Mais son service de police a de la difficulté à conserver ses constables plus de 10 ans. Afin de créer un esprit de corps et d'améliorer la formation et la condition physique de ses collègues, l'Association athlétique amateure de la police fut fondée le 31 juillet 1896 par le *capitaine Loyle* de la police de Montréal et le constable Étienne Desmarteau, qui allait devenir le premier médaillé d'or olympique du Canada. Les policiers de Montréal participeront notamment à des tournois sportifs avec les policiers d'autres villes canadiennes et américaines. Bien qu'elle ait changé de nom pour l'Association athlétique et sportive de la FPPM, l'organisation est toujours... en pleine forme!

L'extension de l'action sociale de la Fraternité

Au fur et à mesure que les conditions de travail et les avantages sociaux des policiers de Montréal ont progressé grâce au travail de la Fraternité, cette dernière a mis de plus en plus d'efforts à venir en aide aux segments moins privilégiés de la communauté montréalaise.

Les Journées annuelles de fèves au lard

C'est en 1966 que fut organisée la première Journée annuelle des fèves au lard. L'idée était si bonne et si efficace qu'encore aujourd'hui elle est la plus importante activité de collecte de fonds menée par la Fraternité. Une journée par année, des dizaines de bénévoles préparent et distribuent à travers Montréal des repas chauds achetés au préalable par des individus et des groupes, soit environ 20 000 repas. En 2009, à elle seule, cette activité a permis de récolter un montant de 114 084 \$ de profits nets. Depuis l'an 2000, cet évènement est placé sous la présidence d'honneur du coloré journaliste sportif émérite Rodger Brulotte, et sous les coprésidences du président de la Fraternité et du directeur du SPVM.



L'assemblage des repas de fèves au lard

L'Omnium de golf

Pour sa part, le tournoi de golf annuel en était à sa 32e édition l'été dernier. Plus modeste que la Journée des fèves au lard quant aux revenus, l'Omnium n'en est pas moins une occasion importante pour les membres de la Fraternité et pour plusieurs de ses partenaires de réaffirmer leur solidarité à l'égard de la communauté montréalaise dans un cadre festif et champêtre. En 2010, il a réuni près de 500 personnes et permis de verser une somme substantielle dans le Fonds humanitaire de la Fraternité.





Le Fonds humanitaire de la Fraternité

C'est en février 1991 que le Fonds humanitaire de la Fraternité a officiellement vu le jour. Considérant l'importance grandissante de ses deux principales activités de collecte de fonds, la Fraternité s'est dotée d'une structure visant à encadrer et coordonner la redistribution des sommes aux organisations charitables du Grand Montréal. Depuis cette date, le Fonds distribue annuellement, par l'entremise des PDQ, des montants à des dizaines d'organismes qui œuvrent au niveau local, ou encore à l'échelle du Grand Montréal par le biais du Fonds global. Le comité de sélection privilégie notamment les organismes venant en aide aux enfants des milieux défavorisés et aux personnes souffrant de maladies mentales, ainsi qu'aux sociétés faisant de la recherche sur des maladies chroniques. Parmi plusieurs organisations connues du grand public qui ont reçu l'aide du Fonds au cours des trois dernières années, soulignons le Club des petits déjeuners.

Tableau

Sommes recueillies annuellement par le Fonds humanitaire 2005-2009

Année	Montant net recueilli
2005	106 903 \$
2006	101 267 \$
2007	110 272 \$
2008	134 226 \$
2009	138 955 \$
Total	591 623 \$

On voit que les sommes recueillies par le Fonds sont loin d'être négligeables. En fait, au cours des 10 dernières années, c'est plus d'un million de dollars que la Fraternité a distribué dans la communauté. Enfin, la Fraternité organise chaque année une collecte de sang. Autant de bonnes raisons pour les policières et les policiers de Montréal d'être fiers d'eux et de leur syndicat!

Source : Jacques Rouillard et Henri Goulet, Solidarité et détermination. Histoire de la Fraternité des policiers et policières de la Communauté urbaine de Montréal, Montréal, Boréal, 1999. http://www.fppm.qc.ca/publications/





Une initiative du milieu syndical policier

Le Gala des Prix Policiers du Québec est un événement organisé par les différentes associations syndicales policières du Québec, soit la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM), l'Association des Membres de la Police Montée du Québec (AMPMQ), l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ) et la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ)

Un bébé sauvé de l'asphyxie

Le 3 novembre 2009 dans l'arrondissement Montréal-Nord, l'agente Geneviève Naud et son coéquipier arrivent en premier sur les lieux d'un appel logé au 911, à peine trois minutes après sa réception. L'heure est grave : un poupon est en arrêt respiratoire. Les voilà devenus premiers répondants en matière d'urgence médicale.

La policière constate aussitôt que l'enfant a déjà bleui et sans perdre un seul instant, elle ef fectue les manœuvres nécessaires pour désobstruer ses voies respiratoires. Ses efforts sont rapidement récompensés! Le bébé recommence à respirer et à bouger alors que les pompiers arrivent sur les lieux, suivi des ambulanciers, deux minutes plus tard.

Avec des antécédents de problèmes respiratoires et recevant de l'oxygène tous les jours, le petit rescapé était en détresse critique lorsque notre lauréate est arrivée sur les lieux. Chaque seconde comptait et elle n'en a perdue aucune

Pour son action ultra rapide et sa main sûre qui lui ont permis de sauver la vie d'un enfant en détresse, pour son efficacité et sa perspicacité, et surtout, parce qu'elle est une héroïne de l'ombre, un Cristal a été décerné à l'agente Geneviève Naud.



GENEVIÈVE NAUD

Une explosion incendiaire

Au milieu de la nuit du 18 décembre 2008, nos deux lauréats patrouillent la rue Sainte-Catherine et s'arrêtent à un feu rouge, au coin de Papineau. Soudainement, trente mètres plus loin, une explosion détruit une partie de la devanture d'un édifice. Les vitrines éclatent et des morceaux de métal sont projetés jusqu'au milieu de la rue. Immédiatement, le feu apparaît en haut de l'édifice ainsi que dans un amas d'objets sur le plancher du premier étage.

Comme la fumée se propage rapidement vers les étages supérieurs, nos deux agents doivent réagir rondement et se répartir l'évacuation d'une dizaine de logements.



BENOÎT BRISSETTE



ROBERT BÉRUBÉ

Aussi, est-ce sans perdre un instant qu'ils défoncent les portes au besoin. La situation est si périlleuse que certaines entrées n'ouvrent plus à cause du début d'effondrement de l'édifice. Heureusement, rien n'est à l'épreuve de nos deux lauréats. Mais la fumée devient intense et ils doivent enfiler leurs masques à gaz pour terminer l'évacuation. En fin de compte, ce sera plus d'une vingtaine de personnes qu'ils auront évacuées de cet édifice en flammes, ébranlé par la déflagration.

Pour leur sens du devoir, leur courage, leur professionnalisme et leur rapidité d'action, un prix Cristal a été décerné aux agents Robert Bérubé et Benoît Brissette.



Sauvés des eaux!



Sur le fleuve St-Laurent, la motomarine peut devenir un sport extrême... surtout quand le courant vous attire vers les rapides de Lachine. C'est du moins ce que deux hommes dans la vingtaine ont pu constater le 24 août 2008, emportés par les eaux. Leur embarcation était chavirée, en pleine dérive, et eux, tant bien que mal accrochés à l'engin.

Heureusement, des policiers de Montréal en patrouille sur le boulevard LaSalle les aperçoivent. L'un des naufragés leur crie qu'il ne sait pas nager Sans perdre un instant, les agents suivent l'embarcation en demandant du renfort. Partant de la 60° Avenue, ils stoppent leur voiture vis-à-vis de la 43° et le lauréat Daniel Tétreault s'empare d'une bouée pour atteindre les victimes qui, sachant que les rapides ne sont qu'à un kilomètre, commencent à paniquer

Tentant de manœuvrer avec les bouées, les lauréats doivent se déplacer vers la 40 ° Avenue, d'où le policier Tétreault saute à l'eau, pouvant compter sur ses collègues. Il réussit à atteindre les deux citoyens qui dérivent mais, malheureusement, lors de la manœuvre, la corde attachée à la bouée se dénoue et laisse l'agent Tétreault sans attache à la rive. Voyant cela, le sergent Rioux, avec l'aide des agents Masson et Chamandy s'avance dans l'eau des rapides de L achine et lui l ance une autre bouée. Au deuxième essai, il réussit à l'atteindre et tout le monde peut être ramené vers le rivage. Finalement, tous s'en sortiront indemnes, mais les deux naufragés se seront payés une frousse dont ils se souviendront toute leur vie.

Pour leur courage et leur capacité à travailler en équipe dans une véritable course contre la montre, un prix Cristal a été décerné à Daniel Tétreault, Alain Rioux, Jean-Sébastien Masson et Micheline Chamandy (photo manquante).



DANIEL TÉTREAULT



ALAIN RIOUX



JEAN-SÉBASTIEN MASSON

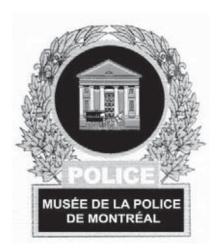
Les policiers de Montréal : mobilisés pour la sécurité publique











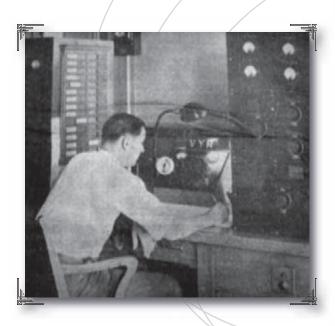
Jean-Marc De Nobile Responsable des Communications Musée de la police de Montréal

Avec la collaboration de : M. Gilles Landriault et Mme Alma Marchand

Saviez-vous que...



• Le premier avril 2014, on célèbrera le centenaire du « Centre de réception des appels / 911 ». À son origine, il était connu sous le nom de « L'échange téléphonique de la police » et ses opérations se faisaient de l'Annexe de l'hôtel de ville de Montréal située au 775 de la rue Gosford.





Centre de réception des appels





On retrouvait aussi dans cet édifice divers bureaux administratifs de la Ville, ainsi que la Cour du recorder (ancêtre de la Cour municipale de Montréal). Ce fut aussi le site du 3º Quartier général du Service de police de Montréal.

 C'est dans le rapport annuel du Service de police de Montréal de 1913 que l'on retrouve les premières statistiques concernant « Les vols d'autos », soit 42.
 Comme le nombre de vols était sans cesse grandissant, les détectives chargés de ces enquêtes deviendront des spécialistes. Ils seront sélectionnés chez les chauffeurs automobiles du Service en raison de leurs connaissances en mécanique.



Cour municipale de Montréal et nouveau Quartier général du Service de police de Montréal en 1914



Automobile du début des années 20

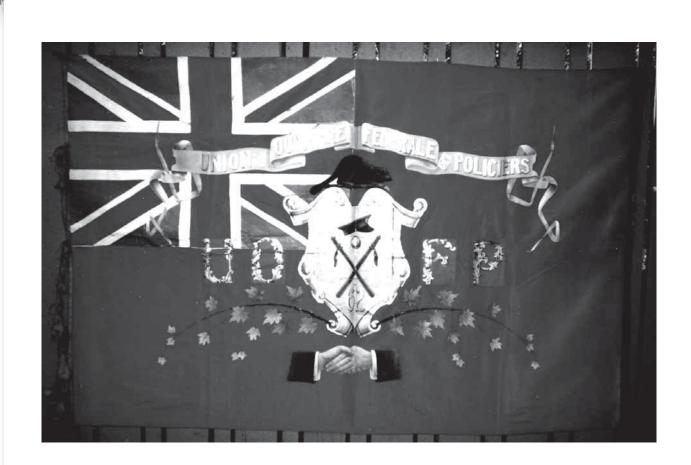
 Entre 1908 et 1918, la Ville de Montréal a procédé à l'annexion de plus de 24 villes, villages et paroisses ajoutant plus de 84 000 habitants à son territoire, passant de 22,2 milles carrés à 49,8 milles carrés. Ces annexions posèrent d'importants problèmes en matière de Sécurité publique, notamment en ce qui a trait au positionnement géographique des p ostes qui passèrent de 19 en 1909 à 34 en 1918.

• L'arrivée de la Première Guerre mondiale en 1914 apporte aussi son lot de problèmes au chef Olivier Campeau (1910 à 1918) alors que son effectif global est de 1186 policiers. Les autorités municipales encouragent l'enrôlement de ses fonctionnaires en leur promettant de garder « vacant » leur poste de travail. Voulant éviter une trop forte baisse de ses effectifs, les chefs des Services de police et des incendies demandaient aux autorités fédérales d'exempter du Service militaire un certain nombre d'hommes qui étaient appelés pour servir.

P.S. - Le musée possède une plaque commémorant les policiers ayant servi à la Guerre 1914–1918 et qui ont perdu la vie au combat.



- C'est le 10 septembre 1918 que les policiers du SPM forment leur premier syndicat. Il est désigné « Union ouvrière fédérale des policiers, local 62 » affilié au « Congrès des métiers et du travail du Canada ».
- Le 12 décembre 1918, les employés des départements de police, incendies, aqueduc et incinération se mettent en grève, une grève qui durera 33 heures durant lesquelles les scènes de désordre se produiront dans nombreux secteurs de la ville, forçant les autorités municipales à
- faire appel à l'armée. Les raisons de cette grève (outre les demandes salariales) étaient : de forcer les autorités municipales à limoger 3 hauts gradés, dont le directeur de la Sécurité publique (ancêtre du conseil de Sécurité publique), le chef du bureau de la Sûreté du Service de police ainsi que le chef du Service des incendies; d'obtenir en outre, un traitement juste et équitable pour ses membres, d'assurer un système de promotion par mérite, des fournitures et équipements conformes au travail policier ainsi que d'avoir des locaux propres et salubres pour travailler.
- P.S. Au musée, vous pourrez voir les colliers et insignes que portaient les membres du C.A. de ce premier syndicat policier des policiers de Montréal.
- Suite aux graves problèmes économiques qu'entraînait l'effondrement de 1929 des grands marchés internationaux, mieux connu sous le nom de Crise des années 30, le directeur de police Fernand Dufresne fut contraint de se conformer aux nouvelles restrictions budgétaires de la Ville de Montréal dont : réduire le nombre de fonctionnaires civils attachés



Drapeau du premier syndicat policier



au Service; transférer aux opérations tout policier détenant une fonction pouvant être accomplie par un employé civil; réduire au minimum les promotions. Même que l'on nommait des personnes à titre de promotion intérimaire. Cela ne s'accompagnait pas d'une hausse salariale.

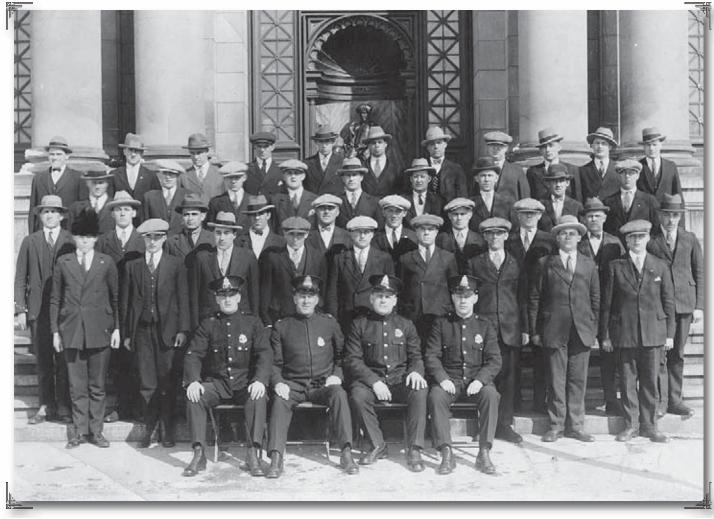
Pour pallier à la pénurie de policiers, il fut établi, en 1934, la fonction de « cadet -policier ».
 Ces derniers étaient payés 270 \$/an la première année et recevaient 630 \$ la deuxième année de service, comparativement à 1 200 \$/an pour un policier de

7º classe (débutant) et 1 800 \$/an pour un policier de première classe.

N. B. - *En 1934,* le SPM comptait *1204 policiers* incluant les membres cadres comparativement à *1211 en 1914* et à *1126 en 1924* alors que la population avait gonflée de plusieurs dizaines de milliers d'habitants. En y *ajoutant les 150 cadets-policiers, le nombre total augmentait alors à 1354.*

 Octobre 2010 a marqué le 40° anniversaire de ce qui fut connu comme la Crise d'octobre alors

que deux cellules terroristes lo cales, à tendance marxiste, procédaient à deux enlèvements dont le premier, James Richard Cross, un attaché commercial de Grande-Bretagne et le deuxième, Pierre Laporte, un ministre provincial. À la demande des autorités locales et provinciales, le gouvernement fédéral appliqua la Loi sur les mesures de querre. Le ministre Laporte fut retrouvé mort étouffé dans une valise d'auto abandonnée sur la Rive-Sud de Montréal, tandis que M. Cross fut remis en liberté par ses ravisseurs à l'Aéroport international de Montréal-Dorval, en échange d'un sauf-conduit à



Contingent de « cadets-policiers » des années mi-1930



bord d'un avion qui les mena à Cuba. Les membres de l'autre cellule furent rattrapés et accusés du meurtre de Pierre Laporte.

P. S. - Le musée exposera certaines pièces, artéfacts et photos entourant cette page noire de l'histoire.



Escorte policière conduisant James Richard Cross et ses ravisseurs à l'Aéroport international de Montréal-Dorval

À partir de cet automne, le musée e xposera sa première moto antique dans l'entrée principale du Quartier général du SPVM. Il s'agit d'une Honda CB 750 « police pack » 1979 ayant servi au SPCUM pendant plusieurs années. Le musée l'a achetée il y a deux ans et, avec l'aide du SPVM, elle fut remise dans le même état alors qu'elle était utilisée par nos policiers motards. C'est le propriétaire de « Deshaies Motosport » boulevard Saint-Michel, qui a longtemps fait l'entretien des motos du Service, qui s'est occupé de sa remise en état. Vous êtes donc invités à passer la voir ainsi que l'e xposition soulignant le 40° de la Crise d'octobre au Quartier général du SPVM, au 1441, rue Saint-Urbain, Montréal, entre les stations de métro Saint-Laurent et Place-des-Arts, à l'angle de la rue Sainte-Catherine.



Moto Honda blanche du SPCUM de 1979

Pour tout renseignement concernant le Musée de la police de Montréal, n'hésitez pas à appeler au 514-280-2043 ou à nous contacter par courriel à l'adresse suivante : musee.police@spvm.qc.ca.

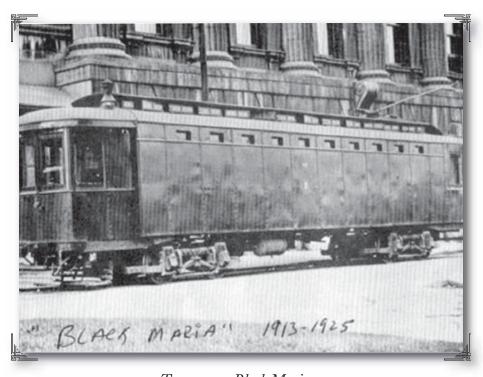
Saviez-vous que...



- La Cour du coroner (alors appelée Cour du coroner de Montréal) a vu le jour en 1764, quatre années après la prise du Canada par la Grande-Bretagne. À cette épo- que, dans les cas de morts vio- lentes, les autopsies étaient pratiquées par des médecins militaires.
- En 1912, il y avait 800 policiers à l'emploi de la Ville de Montréal, qui comptait alors une population d'environ 500 000 personnes. 4000 véhicules sillonnaient les quelque 1200 rues éclairées par 3 000 lampes de rue, mais le Service de police ne possédait aucun véhicule motorisé. De plus, jusqu'en 1913, les détenus étaient transportés par une voiture tirée par un cheval.



1912 — Service de police



Tramway « Black Maria »

 Du palais de justice, alors situé au 155 de la rue Notre-Dame Est, les prisonniers prenaient place à bord du tramway spécialement aménagé à cet effet, lequel était peint en noir, avec les armoiries de la Ville de chaque côté, et était surnommé « Black Maria » . Ce tramway empruntait alors le boulevard Saint-Laurent jusqu'à un embranchement spécialement conçu pour se rendre directement à la prison de Bordeaux.



- C'est en 1913 que la Ville de Montréal procéda à l'achat de cinq véhicules motorisés de type « fourgon cellulaire ». En ce temps-là, la majorité des policiers ne sachant pas conduire, le Service de police embaucha des « chauffeurs » . Ceux-ci étaient vêtus du même uniforme que les policiers mais portaient un insigne de poitrine qui indiquait chauffeur en lieu et place du matricule.
- La partie Griffentown au sudouest de la Ville de Montréal (un secteur reconnu pour son haut taux de criminalité) est l'endroit où plusieurs policiers furent tués dans l'exercice de leurs fonctions au début du XX° siècle.
- Dans la première tranche du XXº siècle, de nombreux policiers affectés à la tâche d'agent de croisée furent tués ou blessés en devoir.
- On peut lire dans les récits décrivant les événements que ceux-ci avaient été heurtés par des voitures à cheval, des camions de livraison, des automobiles et même par des tramways!
- La personne qui a occupé le poste de directeur du Service de police de Montréal le plus longtemps n'était pas issue des rangs des policiers mais était avocat de profession et responsable de la « Cour du recorder », ancêtre de la Cour municipale de Montréal.
 Me Alfred Dufresne a servi comme chef de la police de Montréal de 1931 à 1946. Il était le plus jeune chef de police au monde, ayant été nommé à l'âge



1913 — Fourgon cellulaire

de 34 ans. Il fut très apprécié de ses hommes (vous comprendrez pourquoi à la lecture des paragraphes qui suivent).

Il fut un personnage clé à la prise de décisions qui ont grandement amélioré le sort de « ses hommes », comme ils les appelaient (dont plusieurs travaillaient alors des 80 et 90 heures par semaine sans rémunération supplémentaire) en participant à obtenir et en autorisant



Agent de croisée — 1931-1946





une régularisation complète des heures de travail, avec redistribution du temps durant lequel les agents devaient demeurer en devoir!

- Dans cette réorganisation des horaires, les policiers ont eu droit à « une journée de congé par semaine », ce qu'ils n'avaient pas dans le passé.
- C'est notamment grâce au concours de Me Dufresne que le fonds de l'Association de bienfaisance des policiers retraités (ABR) a été organisé sur une base solide, en convainquant les autorités municipales de contribuer pour une part au fonds de pension. Il y a d'ailleurs siégé de nombreuses années comme président.
- On lui doit, entre autres, Bureau de la prévention des accidents, la patrouille à ski du Mont -Royal et l'instauration des cadets-policiers. Il fut le premier chef de police à envoyer des policiers diffuser des conseils de sécurité dans les écoles.
- En 1934, il y avait 33 postes de police au Service, lesquels étaient répartis dans cinq divisions, sous les ordres d'un inspecteur. Le personnel était réparti comme suit :
- Patrouilleurs et factionnaires:
 - ◆ 148 officiers:
 - ◆ 980 constables;
 - ◆ 150 cadets en stage actif dans différents postes.

- Les postes étaient sous les ordres le système radio dans les d'un capitaine ou, dans certains cas, d'un lieutenant qui habitait avec sa véhicules de patrouille, le famille au-dessus du poste. Bureau des détectives : ◆ 1 inspecteur;
 - - ♦ 6 capitaines-détectives;
 - ◆ 5 lieutenants-détectives;
 - ◆ 92 sergents-détectives.
 - Bureau de la circulation :
 - 1 inspecteur;
 - 1 capitaine;
 - 6 lieutenants;
 - 6 sergents;
 - ◆ 240 constables.



- Jusqu'en 1963, les menottes ne faisaient pas partie de l'équipement fourni individuellement aux policiers de Montréal.
- L'insigne de poche pour agent fut inclus dans l'équipement à compter de 1974 seulement. Avant cela, l'agent qui en voulait un devait le payer de « sa poche ».

À l'occasion, il arrivait qu'un nouveau promu ou membre qui quittait le Service remette son insigne de poche à la Section des uniformes, qui la remettait alors à un nouvel agent avec ses insignes de képi et de poitrine.



29 décembre 1937

Saviez-vous que...



• En 1823, on réorganise et réglemente le Service de quet à Montréal. Composé d'un officier, d'un homme de confiance (sousofficier) et de 27 hommes, tous travaillaient de soir. Douze hommes formaient une patrouille, laquelle était répartie en quatre subdivisions de trois hommes, dont l'un agissait comme chef. Leurs devoirs étaient de maintenir la tranquillité publique, d'arrêter toute personne suspecte et de la





Service de guet

conduire au <i>corps de logis</i>
(Watch house : ancêtre du poste
de police) afin de la remettre à
l'officier en devoir. Du 1er juin au
31 août, la patrouille se faisait
deux fois par nuit, soit de 22 h à
minuit et de 1 h à 3 h et, du
1er septembre au 31 mai, trois fois
par nuit, soit de 21 h à 23 h, de
00 h 01 à 2 h et enfin, de 3 h à 5 h.
Ils devaient passer de deux à trois
minutes par intersection afin de
s'assurer de la tranquillité des
environs. Le chef des hommes de
guet était aussi responsable de
surveiller l'éclairage de la cité.
En 1836, il y avait 364 lumières à
fanal.

C'est en 1880 que le Service de
police de Montréal se dote de son
premier système téléphonique
interne reliant les postes au Quar-
tier général. Toutefois, c'est en
1882 seulement que les postes
peuvent finalement communi-
quer entre eux et même échanger
des renseignements avec d'au-
tres corps policiers par téléphone.

•	Voici la répartition des	officiers
	et constables en 1882	

Par groupe d'âge	
23 à 30 ans	56
30 à 40 ans	90
40 à 50 ans	80
50 à 60 ans	40
60 à 72 ans	11
Total	277

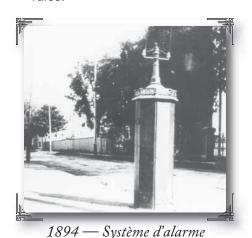
Par années de service	
moins d'une année de service	40
1 à 5 années de service	98
5 à 10 années de service	44
10 à 15 années de service	40
15 à 20 années de service	37
20 à 38 années de service	18
Total	277

* En 1882, il y avait huit détectives au SPM.

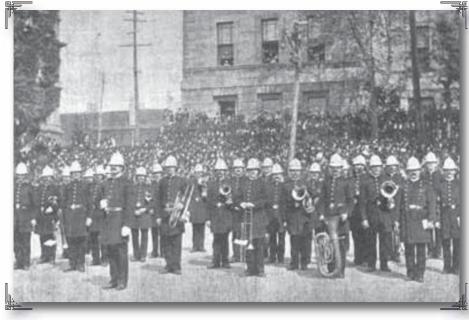
- En 1885, la ville est aux prises avec une épidémie de petite vérole. Vu la proximité des services municipaux, les policiers doivent recueillir les cadavres, ce qui ne fait pas l'unanimité. Devant l'impopularité de cette nouvelle tâche, le maire ordonne la vaccination et/ou revaccination de tous les policiers, sous peine de licenciement.
- En 1886, le Bureau des détectives, toujours composé de huit enquêteurs, travaillait en mode « enquêteur-relève », c'est-à-dire qu'il y en avait un qui travaillait en matinée et revenait pour la première partie de la nuit, un deuxième qui travaillait l'aprèsmidi et la deuxième partie de la nuit et les six autres de jour.



- La patrouille de nuit fut créée à la fin de 1885; composée au début par six à huit hommes, pour ensuite grossir à un effectif de 16 en plus du chef du bureau. Entre 19 h et 20 h, ils partent en trois groupes et pénètrent dans les endroits malfamés pour obtenir des preuves ou procéder à des arrestations. Ils sont aussi tenus d'assister les constables dans leurs rondes de nuit ou lors d'incendies.
- C'est en 1893 que l'on remet le premier manuel en abrégé contenant les Règlements municipaux et les lois provinciales et fédérales.



• En 1894, on inaugure le système d'alarme et de patrouille maintenu par trois opérateurs et soutenu par huit charretiers (ancêtre de la patrouille à prisonnier) alors que 98 boîtes d'alarme sont installées à différents endroits de la ville. Lors d'une urgence ou dans le cadre d'une arrestation, le policier n'a qu'à s'y rendre, ouvrir la porte avec sa clé et communiquer avec le QG. On dépêche alors une



La fanfare de la police de Montréal

voiture de patrouille (à cheval) à l'endroit de l'appel. Dans la première année du système, les six voitures patrouilles parcourent 4 746 milles (7 900 km) et répondent à 4 689 appels d'alarme. Elles ont transporté 3 805 détenus, 112 malade et huit cadavres.

- C'est en 1897 que le chef du Bureau des détectives, M. Carpentier, a fait acheter six bicyclettes. On sait qu'en 1901 ces bicyclettes servaient entre autres à faire la patrouille des « maisons vacantes » lors de la saison estivale.
- En 1893, le chef de police de Montréal acheta 28 instruments de musique tels que flûtes, clarinettes, trombones, cornets, barytons, altos, contrebasse, triangle et cymbales afin de créer une fanfare. Les fanfares étaient très po-

pulaires à cette époque et celle du SPM, composée d'une vingtaine de policiers, tenait des répétitions à différents endroits publics de la ville, s'attirant la foudre de « L'Union protectrice des Musiciens », qui l'accusait de concurrence déloyale, en ce sens que les policiers étaient rémunérés, habillés et soignés gratuitement par la Ville. Vers 1900, cela créait aussi des conflits avec les autres constables car ceux de la fanfare ne travaillaient jamais la nuit. En 1903, le chef de police mit fin à la fanfare.

• Bien que le grade de « sergent » ait connu quelques brefs moments d'existence dans les années antérieures, ce grade fut officiellement créé le 22 mars 1905 et les titulaires étaient autorisés à porter ses galons sur le bras gauche, ainsi qu'un insigne de képi de « sergent ».



- À partir de 1900, les officiers adoptaient le port de la bande rouge sur le pantalon. En 1901, les capitaines demandaient et obtenaient l'autorisation de porter une bande d'étoffe noire tressée sur le pantalon et, en 1905 les lieutenants demandaient et obtenaient le droit de poser une bande noire sur leurs pantalons.
- Dans les années 1960-70, il existait un service téléphonique sécurisé au SPM/SPCUM nommé PAX. Tous les postes et les unités en possédaient. Il suffisait de composer trois chiffres sur ce téléphone pour communiquer entre nous. Par exemple, pour rejoindre la Centrale d'information, on composait le 201.
- Durant ces mêmes années , il n'existait que dix codes pour les messages radio, il s'agissait de :

10-01	Essence
10-02	Repas
10-03	Garage
10-04	Atelier (Radio)
10-05	En ondes
10-06	Répétez
10-07	À l'aide
10-08	Hors d'ondes
10-09	Votre position
10-10	Annulez





Directive générale DG 67-GP-8 du code de procédure de 1967

- * Les radios d'autos devaient être éteintes si l'on quittait le véhicule pour une longue période de temps sinon la batterie se déchargeait. Il n'était pas rare d'entendre des autos-radios demander à l'opérateur de leur envoyer un véhicule muni de câbles survolteurs...
- Il existait un permis de conduire spécial pour les policiers et policières du SPM/SPCUM da ns les années 1960-70, communément appelé « carte bleue ». Pour en obtenir un, le policier ou la policière devait être titulaire d'un permis de conduire « chauffeur » du Bureau des véhicules automobiles du Québec. Il ou elle devait ensuite se qualifier en réussissant un cours théorique et pratique, un test psycho-physique, un examen écrit et un test d'aptitude au volant auprès de la sous-section des véhicules automobiles de l'École de formation du Service de police de Montréal.
 - Ce permis pouv ait être suspendu pour diverses raisons o u mê me ê tre perdu pour une période de t emps s pécifique. L e policier ou la policière devait a lors se qualifier de nouveau à l'École de formation du SPM.

Dans la directive générale DG 67-GP-8 du code de procédure de 1967 qui a trait à la tenue et au maintien, on retrouve, entre autres, les normes suivantes :

- 1) Cheveux taillés courts, amincis aux tempes et à la nuque.
- 2) Les cheveux sur les tempes ne doivent pas descendre plus d'un quart de pouce (62 mm) en bas de *l'attache supérieure* de *l'oreille*.
- 3) La barbe fraîchement rasée au moment de prendre le service.
- Le képi posé droit, parallèle au sol, visière propre, à la hauteur des sourcils.
- * Nombreux sont les policiers qui ont été réprimandés pour ne pas s'être conformés à cette directive...

Pour ce qui est du « salut », le policier doit saluer avec la main quand il se présente ou rencontre un officier en uniforme ou en civil, le maire, les conseillers, les juges et autres dignitaires, ou un officier des forces armées. Exception : le policier ne salue pas en cas d'extrême danger, ou dans les ascenseurs, sans son képi, en véhicule ou encore en tenue de ville.

Symphonie vocale de la Fraternité des policiers et policières de Montréal

Depuis 54 ans, la Symphonie vocale de la Fraternité des policiers et policières de Montréal assure une présence aux funérailles des policiers actifs ou retraités. Nos choristes parcourent également la grande région métropolitaine, inspirés de la vitalité et de la poésie des concerts-bénéfice, de soirées d'animation, de maisons des aînés, de campagnes de financement ou encore de mariages.





Directeur musical

Rolland Côté a joint la Symphonie vocale en
1981 et a su amener les choristes à exceller
dans leur art. Il permet à la Symphonie vocale de
présenter un répertoire varié et étendu
capable de plaire à un public de tout âge.



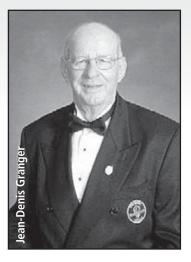
Pianiste-accompagnatrice

Denyse Rheault s'est assise au piano de la Symphonie vocale en 1974 et, depuis ce jour, elle est auprès des choristes tous les lundis soir pour les pratiques ainsi que lors de concerts. Son talent et la passion de son métier lui sont toujours très utiles pour assister les chanteurs et les aider à aller au bout d'eux-mêmes!

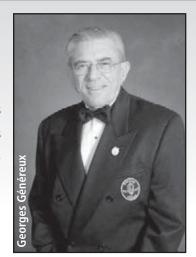


TROIS DIGNES AMBASSADEURS

En 1956, **Georges Généreux** fut témoin des premiers sons et balbutiements de cet ensemble vocal. Il cumule ainsi 55 ans de vie avec la Symphonie vocale.



Jean-Denis Granger a quant à lui rejoint les rangs de la Symphonie en 1957. Durant ces 54 années, il a su faire vibrer notre auditoire avec sa voix unique que nous qualifions de basse lourde. Son interprétation de « Riders in the skies », une chanson country, lui a presque valu le titre de cowboy fringuant.



Pour sa part, **Jean-Pierre Roy** est v enu rejoindre cette belle Symphonie en 1959.

Surnommé *Tino Rossi* par ses pairs, ou encore *Monsieur Minuit Chrétien*.

Tout au long de sa carrière de ténor, il fait rayonner sa bonne humeur.

Messieurs, nous vous exprimons toute notre gratitude, vous êtes des choristes chevronnés et vous occupez une place importante dans cette belle chorale. Votre exemple nous est bénéfique à tous.

À tous ceux et celles qui seraient tentés de joindre cette belle famille, n'oubliez pas que faire partie d'un chorale est bon pour notre santé physique et mentale, nous sommes en mesure de le prouver! C'est aussi une forme d'expression qui constitue un antidépresseur.





Vous pouvez aussi nous joindre par courriel à symphonie@fppm.qc.ca

et par téléphone au 514 258-0475 ou au 514 257-4161

Une association de retraités très dynamique

L'Association des policiers et policières retraités de Montréal a pour but de promouvoir et de protéger les intérêts de ses membres, d'être à leur écoute et de planifier des activités à caractère social et culturel. Située au 480 de la rue Gilford à Montréal, l'Association comptait, le 18 janvier 2011, 3 536 retraités et 550 veuves.

Les retraités et veuves sont invités à participer aux différentes activités organisées par leur association. Les activités sont conçues pour plaire à une kyrielle de goûts et styles, que ce soit au niveau culturel, social ou sportif. Voici une partie de nos activités pour 2011.

- ▶ Bal annuel
- Ligue de quilles
- ▶ Festins de homards (3 soirées)
- ▶ Souper des fêtes
- ▶ Tournoi de golf
- ▶ Voyage à Niagara Falls
- ▶ Rallye pédestre
- Dournée plein air
- ▶ Théâtre d'été
- ▶ Dégustation culinaire
- Partie de sucre

- Dournée casino
- Ligue de hockey
- Pêche sur glace
- ▶ Pêche aux petits poissons des chenaux
- Messe de Noël
- Partie de cartes
- ▶ Soirée méchoui
- ▶ Tournoi de billard
- ▶ Randonnée à vélo
- ▶ Souper table champêtre
- Journée croisière



L'Association des policiers et policières retraités de Montréal

480, rue Gilford, bureau 120, Montréal QC H2J 1N3

514 527-7000

www.apprm.qc.ca info@apprm.qc.ca

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DES POLICIERS ET POLICIÈRES RETRAITÉS DE MONTRÉAL





Raymond LAFRAMBOISE Président



André SASSEVILLE Vice-président



André CAMPEAU Secrétaire



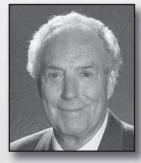
Pierre-Paul LIRETTE Trésorier



Jacques GAUTHIER Adjoint au secrétaire



Jean-Pierre ROY Directeur aux relations extérieures



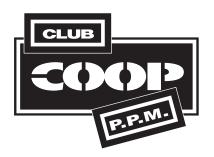
Marcel CREVIER Directeur de soutien



Gisèle VALLÉE Directrice représentant les conjoints survivants



Joël SAVARD Directeur représentant membres honoraires



DEPUIS 1949

Coopérative de consommation des policiers et policières de Montréal

RICHARD DE CARUFEL PRÉSIDENT

Depuis 1949, la Coopérative de consommation des policiers et policières de Montréal offre les avantages d'un Club , d'où le nom Club COOP C.U.M. en 1991 et, depuis 2002, Club COOP P.P.M.

Le **Club COOP P.P.M.** négocie d'année en année de nombreux avantages pour les policières et policières membres, donnant droit à des privilèges souvent exclusifs, avec certaines de ses entreprises affiliées :

AUTOMOBILE Assurances auto, concessionnaires et entreprises spécialisées.

DÉCORATION / HABITATION Assurances, chauffage, déménagement, immobilier, matériaux, meubles.

ÉLECTRONIQUE Caméras, cellulaires, ordinateurs, systèmes de son, télécopieurs et téléviseurs.

HÉBERGEMENT / RESTAURANTS Montréal et banlieues, Bécancour, Mont-Sainte-Anne, Québec, etc.

LOISIRS / SPORTS / VOYAGES Camping, chasse et pêche, conditionnement physique, golf, hockey, ski, etc.

MODE ET ACCESSOIRES Bijoux, vêtements pour femmes de grande taille, vêtements de sport, etc.

PRODUITS ET SERVICES DIVERS Fleuristes, imprimeur, photographe, placements, biographie sur DVD, etc.

SERVICES PROFESSIONNELS / SANTÉ Dentisterie, denturologie, épilation au laser, funérailles, impôts, etc.

CETTE CARTE indispensable fait économiser tout au long de l'année.

NOTRE GUIDE D'ACHATS annuel est disponible au 480 ...

CONSULTEZ-LE régulièrement sur notre site Internet : www.clubcoopmontreal.com pour connaître les nouveautés.

VISITER le 480 ... C'EST PAYANT (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30)

ARTICLES PROMOTIONNELS (avec logo du service ou personnalisés à votre entreprise)

ARTICLES POUR GOLFEURS (balles, bâtons, casquettes, gants, parapluies, sacs, souliers, tees, vêtements)

PRODUITS RAY-BAN à MOINS 40 % - TOUTOUS et VOITURES de POLICE (identifiés au SPVM) -

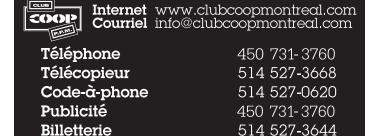
LIVRES, DIVERTISSEMENTS (rabais restaurants, loisirs, sports et divers)

BILLETTERIE SPEC:

Une variété de billets de spectacles de tous genres (humour, hockey, football, pièces de théâtre ou théâtres d'été) au centre Bell, à la Place des Arts, au Théâtre St-Denis, au Cabaret du Casino, etc.

Tél.: 514 527-3644 Fax: 514 527-3645 Internet: www.specbillets.com Courriel: specbillets@videotron.ca

Coopérative de consommation des policiers et policières de Montréal, 480, rue Gilford, SS-010, Montréal H2J 1N3



RÉFÉREZ-NOUS UNE ENTREPRISE! 450 731-3760 NOUS SAURONS

VOUS REMERCIER

FAITES ADHÉRER UN(E) AMI(E)! ** À TOUS NOS MEMBRES **
Soyez au courant plus
rapidement des nouveautés

Faites-nous parvenir votre adresse de courriel à courriel@clubcoopmontreal,com

en nous indiquant votre nom et numéro de membre



514 527-8251



DES NOUVEAUTÉS ET PROMOTIONS

* CONDITION : Il faut être membre du Club COOP P.P.M.

CONCOURS COURRIEL... SOYEZ LES PREMIERS INFORMÉS

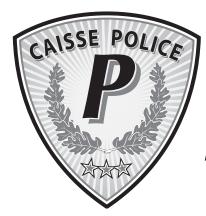
POUR PLUS DE CHANCES DE GAGNER

Inscrivez tous vos courriels de résidence et bureau et ceux de vos enfants qui habitent à la même adresse

4 SUPER TIRAGES PAR ANNÉE

PLUSIEURS PRIX DE VALEUR À GAGNER

Coopérative de consommation des policiers et policières de Montréal 480, rue Gilford, SS-010, Montréal H2J 1N3



Caisse Desjardins des policiers et policières

LA force financière du service de la grande communauté policière!

- numéro de téléphone unique à travers la province
- ligne sans frais en Amérique du Nord
- 5 centres de services pour mieux satisfaire nos membres!

Téléphone : 514.VIP(847).1004 Sans frais : 1.877.VIP(847).1004

Télécopieur : 514.487.1004

Site Internet: www.caisse-police.com

Siège social 460, rue Gilford

Montréal (Québec) H2J 1N3

Centres de services :

Sûreté du Québec – Montréal Grand Quartier général 1701, rue Parthenais, 2° étage Montréal (Québec) H2K 3S7

Téléc.: 514.526.6312

Québec

Quartier général de la Sûreté du Québec 5005, boul. Pierre-Bertrand Québec (Québec) G2K 1M1

Téléc.: 418.622.8081

Couronne Sud 1560, rue Eiffel, bureau 200

Boucherville (Québec) J4B 5Y1

Téléc.: 450.655.2868

Couronne Nord

3010, chemin de la Rivière-Cachée Boisbriand (Québec) J7H 1H9

Téléc.: 450.435.0606

Fondée, administrée et gérée par des policières et policiers

Aucun enfant n'a jamais rêvé de vivre dans la rue.

Ce qui conduit les jeunes à la rue, c'est la violence, la négligence, la maltraitance... le désespoir.

Et pour s'en sortir, il leur faut énormément de courage et de soutien.

L'ŒUVRE LÉGER appuie les démarches de milliers de jeunes qui s'engagent sur la voie difficile de la réinsertion sociale.

Moi, j'appuie L'ŒUVRE LÉGER. Faites comme moi!

Tous les jeunes qu'un mauvais sort a poussés à la rue méritent leur tour de chance, **notre soutien!**



Pour la dignité humaine au Québec et dans le monde

leger.org

IMA, porte-parole de L'ŒUVRE LÉGER pour les jeunes de la rue

